

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 26 avril à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER**MM. SAVIN — BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – MERCIER – TEILLET****EXCUSES : M. ALLEGRE – SUTRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. CALVET – REMAUD****POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN****M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT**

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-04-07 D**OBJET : Détermination et répartition du nombre de délégués communautaires dans le cadre des prochaines élections de 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 07 mars 2013 et indique au Conseil Municipal que de nouvelles règles relatives à la représentation des communes au sein de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre seront appliquées à partir de mars 2014.

Monsieur le Maire précise qu'à défaut d'accord entre les collectivités concernées, le nombre et la répartition des sièges seront établis, conformément au tableau ci-dessous :

Communauté de Communes Braconne et Charente	Population municipale 2013	Répartition
Champniers	5 168	10
Brie	4 002	8
Balzac	1 303	2
Asnières-sur-Nouères	1 167	2
Vindelle	996	2
Marsac	815	1
Jauldes	750	1

Monsieur le Maire indique que cette répartition réduit de 31 à 26 le nombre de délégués communautaires qui actuellement est établi au regard des statuts de janvier 2010 comme suit :

Braconne et Charente	Population municipale 2013	Nombre de délégués titulaires
Champniers	5 168	7
Brie	4 002	6
Balzac	1 303	4
Asnières-sur-Nouères	1 167	4
Vindelle	996	4
Marsac	815	3
Jauldes	750	3
TOTAL	14 201	31

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion la volonté des élus communautaires d'assurer une représentation non hégémonique des communes les plus importantes. C'est le sens des statuts communautaires actuels.

Il indique que cette volonté a été récemment confirmée par l'ensemble des maires du territoire communautaire Braconne et Charente et propose de maintenir le nombre et la répartition des sièges actuels conformément au tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de conserver cette répartition.

Fait à Jauldes, le 03 mai 2013

Le Maire

Eric SAVIN

